

La Provence

N 8519

Aix - Pays d'Aix

Samedi 10 octobre 2020

RÉGION

**Vignerons, ils ont dit
non au glyphosate p.1**

Ces vigneron ont déjà fait le pari de se passer du glyphosate

L'usage de cet herbicide va être restreint pour la viticulture et l'arboriculture

Les paysans sont comme ça, ils ont besoin de voir pour y croire." À l'Association des vigneron de la Sainte-Victoire, voilà déjà huit ans que dans la foulée du plan Ecophyto, on donne donc "à voir" comment tracteurs, décavaillonneuses, bineuses et autres rotavateurs high tech peuvent aider à se passer du glyphosate dans les vignes. Régulièrement, des démonstrations de ces nouveaux outils permettant de travailler le sol sont ainsi organisées sur les parcelles, entre Pourcieux (Var) et Aix-en-Provence. "En viticulture, désherber est une nécessité agronomique, pour limiter la concurrence sur les apports en eau et éléments nutritifs entre de "mauvaises" herbes et la vigne ou trai-

"Le bio va dans le sens de l'histoire."

JEAN-JACQUES BALIKIAN,
VIGNERONS DE SAINTE-VICTOIRE

ter le problème des plantes résistantes", rappelle Jean-Jacques Balikian, directeur de l'association, dont 1/3 des adhérents ont déjà opéré la bascule vers le bio. Il y a une trentaine d'années, on faisait un désherbage total, c'était une catastrophe. Aujourd'hui, on se concentre sous le rang de vigne."

Grâce à des outils de plus en plus performants, il est possible de se passer pour cela du glyphosate, soutient-on au pied de Sainte-Victoire. "On a par exemple créé un groupe d'achats, avec des remises importantes sur le prix des machines, ajoute M. Balikian. On les aide aussi à postuler à des aides européennes pour s'équiper." Le vignoble bio occupe 17,8% du vignoble régional de Paca.

L'association ne le cache pas : si passer au bio "va dans le sens de l'histoire", de la "pression environnementale", cette alternative mécanique a un coût : "C'est effectivement un inconvénient de taille. Avec le glypho, on traite une fois au printemps avec un petit rattrapage l'été : là, il faut, selon la pluviométrie, quatre ou cinq interventions. En termes de matériel et de personnel, cela veut multi-



Régulièrement, l'Association des vigneron de la Sainte-Victoire organise des démonstrations de matériels permettant de désherber sans recourir au glyphosate.

/PHOTO ARCHIVES PHILIPPE LAURENSEN

plier par 4 le coût à l'hectare", remarque Jean-Jacques Balikian. "Mais sur les parcelles faciles, on dit aux vigneron : allez-y, on peut faire sans ! Avec notre climat sec, si on ne peut pas se passer du glyphosate, où le pourra-t-on en France ?" s'exclame-t-il. Sans exclure toutefois qu'en cas de parcelles trop pentues, pierreuses, humides, on puisse "ponctuellement" désherber chimiquement.

Des exceptions pour ce genre d'"impasses techniques", l'Anses les envisage elle-même.

Mais l'agence sanitaire a annoncé hier que les usages agricoles du glyphosate, déjà interdit pour les particuliers et les collectivités, seraient bien restreints d'ici six mois dans la viticulture, l'arboriculture ou la culture des céréales, afin d'avancer vers la fin totale de l'herbicide promise pour 2023.

C'est dans ce cadre qu'elle avait lancé, fin 2018, une évaluation des alternatives à l'utilisation de la substance. Elle a ainsi passé en revue chaque usage du produit pour voir s'il pou-

vait répondre aux trois conditions requises par les règles européennes : s'il existe une alternative non chimique, courante et qui ne pose pas d'inconvénients pratiques ou économiques "majeurs".

Résultat : les experts estiment que le glyphosate peut être le plus souvent remplacé, en particulier par des moyens mécaniques (désherbage manuel ou avec des machines dédiées...) même si cela entraîne des surcoûts liés notamment à la main-d'œuvre supplémentaire nécessaire. L'herbicide sera ainsi interdit entre les rangs de vigne, d'arbres et dans un champ qui a été labouré entre deux cultures.

Les doses annuelles maximales par hectare sont également largement réduites : de 80% pour la viticulture, de 60% pour l'arboriculture fruitière et 60% également pour les grandes cultures. En revanche, l'Anses estime que le glyphosate ne peut être substitué pour le désherbage des voies ferrées, des aéroports ou des sites industriels. Avec 40 tonnes par an, la SNCF reste ainsi une très grosse consommatrice de glyphosate.

Delphine TANGUY (avec AFP)

L'étude plombée par le conflit d'intérêts

Si l'OMS a déjà classé le glyphosate, un composant du Roundup, comme "probablement cancérigène", ce potentiel devait également être évalué par l'Anses, dans le cadre d'une vaste étude, attendue en 2021, dans le cadre du réexamen en 2022 de l'autorisation du produit au niveau européen. Ces études complémentaires devaient porter notamment sur le stress cellulaire à la suite d'une exposition au glyphosate, sur le potentiel génotoxique de la substance et les mécanismes d'action cancérigène. Elles devaient bénéficier d'un financement de 1,2 million d'euros dans le cadre du plan Ecophyto II. Mais en juillet, le consortium piloté par l'Institut Pasteur de Lille, retenu pour mener ces travaux impliquant aussi sept laboratoires ayant répondu à un appel d'offres international, s'est retiré après des accusations de conflit d'intérêts contre certains scientifiques. L'appel à candidatures ne sera pas relancé et seule une étude plus spécifique du CIRC sera réalisée. En 2015, ce dernier avait déjà classé le glyphosate "cancérigène probable".